



PREFECTURE DE L'ESSONNE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



**SPÉCIAL AVRIL 2008 N°2**

Issn 0758 3117





**PREFECTURE DE L'ESSONNE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPÉCIAL AVRIL 2008 N°2**

L'intégralité du présent recueil a fait l'objet d'une publication et d'un affichage le 7 avril 2008 dans les locaux de la préfecture, et des sous-préfectures de Palaiseau et Etampes. Il est également consultable sur le site Internet de la Préfecture ([www.essonne.pref.gouv.fr](http://www.essonne.pref.gouv.fr))

**ISSN 0758 3117**



**DIRECTION DE LA  
COORDINATION  
INTERMINISTÉRIELLE**

**Page 3 - ARRÊTÉ n° 2007-PREF-DCI/1-740 du 4 décembre 2007** portant publication de la liste des personnes habilitées à assister le salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement.

**Page 7 - ARRETE n° 2008-PREF-DCI/2-018 du 3 avril 2008** portant délégation de signature à M. Claude FLEUTIAUX, Sous-Préfet, Directeur du Cabinet

**Page 10 – ARRETE n° 2008-PREF-DCI / 0207 du 31 mars 2008** portant modification de la composition des membres de la Commission Départementale de l'Action Touristique

**DIRECTION DES RESSOURCES  
HUMAINES ET DES MOYENS**

**Page 17 – CONVENTION** entre la Préfecture de l'Essonne et la Direction Départementale de l'Équipement de l'Essonne relative à la mise à disposition, auprès du directeur départemental de l'Équipement, des agents chargés des enregistrements et de la répartition des places d'examen du permis de conduire.

**DIRECTION DE LA COORDINATION  
INTERMINISTÉRIELLE**



## **A R R Ê T É**

**n° 2007-PREF-DCI/1-740 du 4 décembre 2007**

portant publication de la liste des personnes habilitées à assister le salarié  
lors de l'entretien préalable à son licenciement.

**LE PREFET DE L'ESSONNE,**

VU l'article L.122-14 du Code du Travail,

VU les articles D. 122-1 à D. 122-5 du Code du Travail,

VU l'arrêté préfectoral n° 2005/PREF/DAI/1/0063 du 16 février 2005 portant publication de la liste des personnes habilitées à assister le salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement,

VU les propositions de Madame la Directrice Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'Essonne,

APRES consultation des organisations représentatives visées à l'article L136-1 du Code du Travail,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture.

**ARRETE**

ARTICLE 1er - L'arrêté préfectoral n° 2005/PREF/DAI/1/0063 du 16 février 2005 relatif à la liste des personnes habilitées à venir assister sur sa demande un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement, en l'absence d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise, est annulé.

ARTICLE 2 - La liste des personnes habilitées à venir assister bénévolement, sur sa demande, un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement, en l'absence d'institutions représentatives du personnel, est composée comme indiqué dans le tableau figurant en annexe.

ARTICLE 3 - Leur mandat prendra fin lors de la révision de la liste prévue à l'article D. 122-4 du code du travail.

ARTICLE 4 - Leur mission permanente s'exerce exclusivement dans le département de l'Essonne et ouvre droit au remboursement des frais de déplacement qu'elle occasionne dans ce département.

ARTICLE 5 - La liste prévue à l'article 2 ci-dessus sera tenue à la disposition des salariés concernés dans chaque section d'Inspection du Travail, chaque subdivision d'Inspection du Travail des Transports, au Service Départemental de l'Inspection du Travail, de l'Emploi et de la Politique Sociale Agricole et dans chaque mairie du département. Elle sera également mise en ligne sur le site Internet de la préfecture.

ARTICLE 6 - Cette liste pourra être complétée en tant que de besoin.

ARTICLE 7 - Le Secrétaire Général de la Préfecture, la Directrice Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, le Chef du Service d'Inspection du Travail des Transports, le Chef du Service Départemental de l'Inspection du Travail, de l'Emploi et de la Politique Sociale Agricole, mesdames et messieurs les Maires du département de l'Essonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet, par délégation,  
Le Secrétaire Général,

Signé Michel AUBOUIN

Voie de recours

Le présent arrêté est susceptible dans un délai de deux mois à compter de la notification :

- d'un recours gracieux auprès du Préfet ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale  
7, Square Max Hymans – 75015 PARIS ;
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles  
5, avenue de St Cloud – 78011 VERSAILLES.

**CONSEILLERS DU SALARIE BENEVOLES  
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE - 22 NOVEMBRE 2007**

civilité	nom	métier	prénom	adresse	ville	téléphone	téléphone2	syndicat
Monsieur	ABOU GHALYOUN		Miassar	17, rue F.-H. Manhès	91700 STE GENEVIEVE DES BO	08.75.85.59.60	06.25.79.53.65	C.G.T
Madame	ACENSI-CHATELAIN		Chantal	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	06.87.20.11.72	01.60.78.10.99	C.F.T.C.
Monsieur	AÏT OUALI	(Expert analyste)	Abder	5, rue Etienne marcel	75001 PARIS	06.81.61.57.23		sans syndicat
Monsieur	ARIEL	(Agent de déchèterie)	Thierry	3, Allée des Joncs	91520 EGLY	06.68.10.06.73		sans syndicat
Monsieur	ARNOU		Gilles	35, rue Emile Zola	91100 CORBEIL	01.60.89.45.39		C.G.T.
Madame	BADUEL	(Secrétaire)	Nicole	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	01.60.78.10.99		CFTC
Monsieur	BEN ABDELJELIL	(Conducteur-Receveur)	Habib	105, place des Miroirs	91000 EVRY	01.60.78.34.03		US Solidaires 91
Monsieur	BENZELLOUN	(Ingénieur consultant)	Abdelâli	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	01.60.78.51.49		CFE/CGC
Monsieur	BERNARD	(Formateur enseignant)	Joël	35, avenue de la Petite Pyramide	91800 BRUNOY	06.80.61.50.90		Sans syndicat
Monsieur	BEULE	(Consultant Informatique)	Michel	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	01.60.78.51.49	06.60.95.92.91	CFE/CGC
Monsieur	BONNETON		Jean-Marc	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	01.60.78.10.99	01.60.11.54.28	CFTC
Madame	BONZOM	(Cadre infirmière et administrati	Christine	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	01.60.78.51.49		C.F.E./C.G.C.
Madame	BORDET	(Agent d'exploitation)	Maud	Rue R. Laubier	91410 DOURDAN	01.64.59.33.86		CGT
Monsieur	BOUCEY	(Technicien commercial)	Jean-Marc	Escale d'Orly Aéroport Ouest-3ème	94396 ORLY AEROGARE CEDEX	01.41.75.69.35		FO
Monsieur	BOUCHENEZ	(Magasinier)	Ludovic	14, chemin des Femmes	91300 MASSY	06.62.59.01.58		CGT
Monsieur	BOUCHERON	(Retraité Police nationale)	Alain	12, place des Terrasses de l'Agora	91000 EVRY	01.69.91.15.39	06.87.22.21.88	UNSA
Madame	BOUDJEROUDI	(Retoucheuse-Vendeuse)	Fawzia	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	01.60.78.51.49		CFE/CGC
Monsieur	BOURBOUZE		Michel		91330 YERRES	06.81.30.56.70		CGT
Monsieur	BREMOND		Jacques	1, rue de Condé B.P. 154	91160 LONGJUMEAU	01.69.09.73.34		sans syndicat
Monsieur	BROUARD		Daniel	65, avenue Bonnevaux	91390 MORSANG SUR ORGE	06.14.09.78.07		sans syndicat
Monsieur	CASTELL	(adj. Responsable qualité)	Pierre-Louis	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	01.60.78.10.99	06.24.22.94.72	CFTC
Madame	CHAUVIN	(Secrétaire d'Avocat)	Danièle-Marie	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	01.60.78.51.49		CFE/CGC
Monsieur	CHEMIN	(Agent de maintenance)	Jean-Jacques	35, rue Emile Zola	91100 CORBEIL-ESSONNES	06.08.46.26.94		CGT
Monsieur	CONTEJEAN	(Coursier)	Pascal	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	06.88.95.13.08		sans syndicat
Monsieur	CRISAN	(Analyste Réalisateur)	Jean-Paul	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	01.41.13.70.59		FO
Monsieur	CUPIT	(Conducteur de Bus)	Raymond	17, rue F.H. Manhès	91700 STE GENEVIEVE DES BO	06.26.13.57.70	08.72.83.95.79	CGT
Monsieur	DA CRUZ	(Conseiller Vente)	Carlos	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	01.69.78.31.22		FO
Monsieur	DALLENNE	(agt prévention incendie)	Raphael	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	01.60.78.10.99	06.27.19.32.12	CFTC
Monsieur	DAVAINE	((Technicien supérieur)	Jean	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	01.60.78.10.99	06.22.89.62.91	CFTC
Madame	DELATTRE	(Assistante d'exploitation)	Elisabeth	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	06.17.62.44.79		FO

civilité	nom	métier	prénom	adresse	ville	téléphone	téléphone2	syndicat
Monsieur	DERUELLE	(Agent de Maîtrise)	Gérard	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	01.60.78.51.49		C.F.E./C.G.C.
Monsieur	DESESQUELLE	(Cadre commercial)	Bruno	12, place des Terrasses de l'Agora	91000 EVRY	01.69.91.15.39		U.N.S.A.
Monsieur	DOS SANTOS		José	17, rue F.-H. Manhès	91700 STE GENEVIEVE DES BO	08.75.85.59.60	06.08.60.32.18	C.G.T.
Madame	DUBOIS-DESNOS	(Technicien informatique)	Christiane	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	06.13.02.83.52		FO
Monsieur	DUBOUCHAUD	(Employé administratif)	Gilles	3, Avenue des Indes	91940 LES ULIS	01.60.87.07.62	08.73.67.09.79	CGT
Monsieur	DULAC	(Conducteur de Travaux)	Didier	7, rue du bois Abel	91640 FONTENAY LES BRIIS	01.64.90.73.21	06.64.82.73.21	sans syndicat
Monsieur	DUPONT		Alain	32, rue Gaston Grinbaum	91270 VIGNEUX SUR SEINE	01.69.03.29.88	06.08.40.18.46	C.G.T.
Monsieur	EL BOUAZZATI	(Conducteur de ligne)	Abderrahim	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	01.69.43.56.45	06.83.97.10.44	FO
Monsieur	EMERGUI	(Magasinier)	Hiller	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	01.60.78.32.67	06.89.97.24.02	CFDT
Monsieur	ESPANOL	(Retraité de Police)	René	B.P. 44	91000 EVRY	06.86.68.27.66		U.N.S.A.
Monsieur	FILALI ANSARY		Majid	17, rue F.-H. Manhès	91700 STE GENEVIEVE DES BO	08.75.85.59.60	06.64.12.64.00	C.G.T.
Monsieur	FOCHESATO	(Fonctionnaire de Police)	Jean-Pierre	12, place des Terrasses de l'Agora	91000 EVRY	01.69.91.15.39	06.73.82.20.56	U.N.S.A.
Monsieur	FOURGEAUD	(Technicien)	Michel	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	01.60.78.32.67	06.68.47.91.91	CFDT
Monsieur	GARCIA	(Dessinateur d'études)	David	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	01.60.78.10.99		CFTC
Monsieur	GARREAU	(Agent de maîtrise)	Gilles	48 bis, avenue de Dourdan	91530 SAINT CHERON	06.70.22.55.63		sans syndicat
Monsieur	GAZEL		René	35, rue Emile Zola	91100 CORBEIL	01.60.65.68.14	06.79.82.31.83	C.G.T.
Monsieur	GOMES	(Agent de maîtrise)	Antoine	33, avenue de Montargis	77140 NEMOURS	06.86.23.06.61		sans syndicat
Monsieur	GUILLOU	(Gardien)	Yann	Place Victor Hugo	91000 EVRY	01.60.78.11.42	06.07.59.35.47	CGT
Madame	HERBEUVAL	(Ingénieur en informatique-Pré r	Evelyne	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	01.60.78.51.49		CFE/CGC
Madame	JOLLY		Nicole	12, place des Terrasses de l'Agora	91000 EVRY	01.49.84.13.22	06.60.02.45.36	UNSA
Monsieur	LABRE		Henri	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	01.60.78.32.67		C.F.D.T.
Monsieur	LANDRY	(Cadre Ressources Humaines)	Jean-Michel	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	06.88.08.75.02		C.F.T.C.
Monsieur	LARAIZE	(Animateur/Formateur)	Henri	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	01.60.78.51.49		C.F.E./C.G.C.
Monsieur	LEMRINI	(Contrôleur Administratif)	Mimoun	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	06.18.29.19.15		FO
Madame	LEPINOIS	(Vendeuse)	Odile	BT 3-211, la Vallée Collin	91150 ETAMPES	06.19.16.13.99		sans syndicat
Monsieur	LOUIS	(Technicien de maintenance)	Didier	105, place des Miroirs	91000 EVRY	01.60.78.34.03	06.28.04.64.54	US Solidaires 91
Monsieur	MACHAUX	(Agent de Sécurité Incendie)	Paul	10, place de Mogador	91300 MASSY	06.21.46.58.58		C.F.T.C.
Monsieur	MAHJOUB		Mohamed		91100 CORBEIL-ESSONNES	06.33.93.14.68		CGT
Monsieur	MASSAMBA	(Agent de Maîtrise)	Guy Fam-Fam	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	06.12.20.33.37		FO
Monsieur	MOGET	(Assistant Achats)	Michel	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	01.69.85.87.87	01.41.15.01.08	CGT
Monsieur	MOHAND KACI		Mahmoud	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	01.60.78.10.99		C.F.T.C.
Madame	MOINELET	(Infirmière)	Marie-Josèphe	17, rue F.H. Manhès	91700 STE GENEVIEVE DES BO	06.11.78.72.56		CGT
Monsieur	MOREAU	(Assistant commercial)	Luc	3, rue Raymond Laubier	91410 DOURDAN	01.64.59.33.86		CGT

civilité	nom	métier	prénom	adresse	ville	téléphone	téléphone2	syndicat
Madame	NOIZET	(Techn. Transports Mouvement	Evelyne	9, rue de Ris	91170 VIRY-CHATILLON	06.11.59.50.67		C.G.T.-UFCM.
Madame	OLIVIER-MAIGRAT	(Préparatrice de commandes)	Ghislaine	Place Victor Hugo	91000 EVRY	01.60.78.11.42		CGT
Monsieur	OMER	(Technicien de maintenance)	Marc	3, Avenue des Indes	91940 LES ULIS	06.20.50.41.18		CGT
Monsieur	OZANNE		Jean	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	01.60.78.32.67		C.F.D.T.
Madame	PARIENTI	(Préparatrice de commandes)	Déborah	1, rue d'Estienne d'Orves	91220 BRETAGNE SUR ORGE	06.82.49.52.41		CGT
Monsieur	PEPERS	(Préparateur de Commandes)	Philippe	FO PAIN JACQUET 5, rue Pauling	91240 ST MICHEL SUR ORGE	06.12.06.93.77		FO
Monsieur	PINERO	(Responsable Sécurité)	José	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	01.60.78.51.49		C.F.E./C.G.C.
Monsieur	PLAIRE	(Agent de Direction)	Hervé	126, rue du Faubourg St Denis	75010 PARIS	01.60.78.51.49		CFE/CGC
Monsieur	POLETTI	(Dessinateur industriel)	Marc	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	01.60.91.14.98		FO
Madame	POUVESLE-ARIEL		Isabelle	3, allée des Joncs	91520 EGLY	06.84.75.98.30		C.G.T.
Monsieur	PRIGENT		Gérard	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	01.60.78.51.49		C.F.E./C.G.C.
Monsieur	PUICHAFRAY	(V.R.P.)	Jean-Marie	2, rue d'Hauteville	75010 PARIS	01.69.04.98.67		CSN
Monsieur	REMY		Daniel		91300 MASSY	06.21.76.75.20		CGT
Monsieur	RETAT		Daniel	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	01.60.78.32.67		C.F.D.T.
Monsieur	ROUGÉ		Daniel	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	01.60.78.11.42		C.G.T.
Monsieur	ROUSSOT	(Pâtissier)	Philippe	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	01.69.95.32.23		FO
Monsieur	ROUX	(VRP Retraité)	Bernard	2, rue d'Hauteville	75010 PARIS	01.48.24.97.59		CSN
Monsieur	SERRIERE	(Employé de Banque)	Michel	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	01.60.78.51.49		C.F.E./C.G.C.
Monsieur	SLIMANI	(Conducteur routier)	Mohamed	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	01.60.78.32.67		CFDT
Monsieur	TERRAT	(Fonctionnaire territorial)	Patrick	12, place des Terrasses de l'Agora	91000 EVRY	01.69.91.15.39	06.77.74.74.95	UNSA
Monsieur	TROCCY	(Technicien informatique)	Patrice	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	06.84.42.69.06		FO
Monsieur	VALENSI	(Chef de projet informatique)	Eric	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	01.60.78.51.49		C.F.E./C.G.C.
Monsieur	VALLAUD	(Animateur en Fonction d'Educa	Marc	12, place des Terrasses de l'Agora	91034 EVRY CEDEX	06.21.33.45.61		CGT
Monsieur	VALLIER	(Attaché commercial)	Stéphane	12, place des Terrasses de l'Agora	91000 EVRY	01.69.91.15.39	06.87.46.89.38	UNSA
Monsieur	VEZARD	(Technicien)	Jean-Paul		93100 MONTREUIL SOUS BOIS	06.87.67.50.20		sans syndicat

## ARRETE

**n° 2008-PREF-DCI/2-018 du 3 avril 2008**  
**portant délégation de signature à M. Claude FLEUTIAUX, Sous-Préfet,**  
**Directeur du Cabinet**

**LE PREFET DE L'ESSONNE,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 23 mai 2006 portant nomination de M. Gérard MOISSELIN, Préfet, en qualité de Préfet de l'Essonne,

VU le décret du 17 mars 2008 portant nomination de M. Claude FLEUTIAUX, sous-préfet hors classe, sous-préfet d'Hagenau, en qualité de directeur de cabinet du préfet de l'Essonne,

VU l'arrêté n° 2008-PREF-DCI/2-003 du 17 janvier 2008 portant délégation de signature à M. Jean-François RAFFY, sous-préfet, directeur du cabinet,

VU l'arrêté n° 2008-PREF-DCI/2-017 du 26 mars 2008 portant délégation de signature à M. Michel AUBOUIN secrétaire général de la préfecture, sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu, assurant l'intérim du directeur de cabinet,

## A R R E T E

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à M. Claude FLEUTIAUX, Sous-Préfet, Directeur du Cabinet, à l'effet de signer tous arrêtés, actes, décisions ressortissant à ses attributions, notamment :

- l'ensemble du courrier et correspondances ressortissant à ses attributions,
- les arrêtés d'hospitalisation d'office des personnes dont le comportement révèle des troubles mentaux manifestes, les sorties d'essai (articles L. 3211-11, L. 3213-1, L.3213-4 et L.3213-6 du code de la santé publique),
- les réquisitions des gendarmeries départementale et mobile,
- les décisions relevant des polices administratives spéciales : détention et port d'armes, vidéosurveillance, polices municipales, sociétés privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, gardes particuliers, manifestations sportives et aériennes, professions et secteurs d'activité réglementés (débits de boisson, législation funéraire),

- les arrêtés de reconduite à la frontière, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel AUBOUIN, secrétaire général de la préfecture, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu, de M. Roland MEYER, Sous-Préfet de Palaiseau et de M. Jacques GARAU, Sous-Préfet d'Etampes,
- les mesures individuelles de suspension du permis de conduire ou d'interdiction de se mettre en instance en vue de l'obtention de ce titre,
- les arrêtés d'inaptitude physique à la conduite de véhicules,
- les mentions de restriction de validité temporaire prises sur avis médical, apposées sur les permis de conduire.

Sont exclus de cette délégation les arrêtés à portée réglementaire, les arrêtés attributifs de subvention et les mémoires de proposition pour les deux ordres nationaux.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude FLEUTIAUX, Sous-Préfet, Directeur du Cabinet, délégation de signature est consentie à Mme Vanina NICOLI, attachée principale d'administration, Chef de cabinet, adjointe au Directeur du Cabinet, pour les documents relevant de ses attributions.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude FLEUTIAUX, Sous-préfet, Directeur du Cabinet et de Mme Vanina NICOLI, attachée principale d'administration, Chef de cabinet, adjointe au Directeur du Cabinet, M. Thierry COSTES, attaché d'administration, chef du service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC), a délégation pour signer les documents énumérés ci-après relevant des affaires traitées au SIDPC :

- demandes d'extraits de casiers judiciaires,
- demandes de renseignements,
- demandes d'avis,
- accusés de réception,
- bordereaux d'envoi,
- copies et extraits de documents,
- correspondances courantes,
- brevets et attestations de secourisme.

La délégation de signature conférée à M. Thierry COSTES est également consentie à Mme Isabelle BROMBOSZCZ, attachée d'administration, adjointe au chef du SIDPC.

**Article 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude FLEUTIAUX, Sous-Préfet, Directeur du Cabinet et de Mme Vanina NICOLI, Chef de Cabinet, adjointe au Directeur du Cabinet, Mme Sylviane MARIE, attachée d'administration, chef du bureau de la sécurité intérieure et de la sécurité routière, a délégation pour signer les documents relevant des attributions de ce bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude FLEUTIAUX, Sous-Préfet, Directeur du Cabinet, de Mme Vanina NICOLI, Chef de Cabinet, adjointe au Directeur du Cabinet et de Mme Sylviane MARIE, la délégation conférée à Mme Sylviane MARIE est exercée par M. Stéphane LESIOURD, adjoint administratif principal, chef de la section des polices générale et spéciales, dans la limite de ses attributions, à savoir les armes, la vidéosurveillance, les polices municipales, les sociétés privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, les gardes particuliers, les manifestations sportives et aériennes, les professions et secteurs d'activité réglementés (débits de boisson, législation funéraire).

**Article 5** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude FLEUTIAUX, Sous-Préfet et de Mme Vanina NICOLI, Chef de Cabinet, adjointe au Directeur du Cabinet, M. François GOUGOU, attaché d'administration, chef du bureau des affaires générales et politiques, a délégation pour signer les documents relevant des attributions traitées par ce bureau et notamment les

- demandes d'extraits de casiers judiciaires,
- demandes de renseignements,
- bons de commande de travaux de réparation de véhicules,
- certifications de factures,
- demandes d'avis,
- accusés de réception,
- bordereaux d'envoi,
- ampliations, copies et extraits conformes de documents,
- correspondances courantes.

La délégation de signature conférée à M. François GOUGOU, attaché d'administration, chef du bureau des affaires générales et politiques, est également donnée, dans la limite de ses attributions, à Mme Nadiège JOLY, secrétaire administrative, chef de la section du courrier.

**Article 6** : Les arrêtés n° 2008-PREF-DCI/2-003 du 17 janvier 2008 et n° 2008-PREF-DCI/2-017 du 26 mars 2008 susvisés sont abrogés.

**Article 7** : M. Claude FLEUTIAUX, Sous-Préfet, Directeur du Cabinet, Mme Vanina NICOLI, M. Thierry COSTES, Mme Isabelle BROMBOSZCZ, Mme Sylviane MARIE, M. Stéphane LESIOURD, M. François GOUGOU et Mme Nadiège JOLY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

LE PREFET,

Signé : Gérard MOISSELIN

## A R R E T E

### **n° 2008-PREF-DCI / 0207 du 31 mars 2008 portant modification de la composition des membres de la Commission Départementale de l'Action Touristique**

#### LE PREFET DE L'ESSONNE

**VU** la loi n° 2000-321 du 12/4/2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**VU** le décret n° 98-149 du 3 mars 1998 relatif à la Commission Départementale de l'Action Touristique, notamment ses articles 2 et 3 ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 23 mai 2006 portant nomination de M. Gérard MOISSELIN, préfet, en qualité de préfet de l'Essonne ;

**VU** l'arrêté n° 2006-PREF-DCI/2-048 du 12 juin 2006 , portant délégation de signature à M. Michel AUBOUIN, secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2007-PREF-DCI/1-0493 du 10 juillet 2007 portant nomination des membres de la Commission Départementale de l' Action Touristique ;

**VU** les propositions de désignations des représentants des professionnels de tourisme ;

**SUR** proposition du Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne ;

## A R R E T E

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : La Commission Départementale de l'Action Touristique de l'Essonne, présidée par le Préfet du département ou son représentant, comprend deux formations respectivement compétentes pour exprimer un avis sur :

- les décisions de classement, d'agrément et d'homologation,
- les projets d'établissements hôteliers en application du 7° du I de l'article 29 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 modifiée, d'orientation du commerce et de l'artisanat.

**ARTICLE 2** : - Elle est composée comme suit :

**1 – Membres permanents :**

- le Directeur régional du Tourisme ou son représentant
- la Directrice départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou son représentant
- le Directeur départemental de l'Équipement ou son représentant
- le Directeur départemental de la Jeunesse et des Sports ou son représentant
- le Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant
- le Directeur départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant
- le Directeur départemental des Services Fiscaux ou son représentant
- le Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant.
- la Directrice de la Cohésion sociale

*Représentant le Comité départemental du Tourisme de l'Essonne :*

- **M. Eric COCHARD** (titulaire)
- **Mme Françoise DUBOSQUE** (suppléante)

*Représentant l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicat d'Initiative de l'Essonne :*

- **M. Raymond RODE** (titulaire)
- **M. Pierre VAUTIER** (suppléant)

*Représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne :*

- **M. Jean TERLON** (titulaire)
- **M. Ruddy ROMANELLO** (suppléant)

*Représentant la Chambre de Métiers de l'Essonne :*

- **M. Noël TOURNEUX** (titulaire)
- **M. Michel AUBAUD** (suppléant)

*Représentant la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France :*

- **M. Pierre MARCILLE** (titulaire)
- **M. Etienne DAIX** (suppléant)

*Représentant les Associations de Consommateurs : (OR.GE.CO 91)*

- **Mme Laure WIART-ZEHNACKER**

*Représentant les Associations de personnes handicapées à mobilité réduite :*

- **M. Michel DARFEUILLE** (titulaire) Association des Paralysés de France
- **Mlle Julie CRAMOISY** (suppléante) Association des Paralysés de France

**2 – Membres représentant les professionnels du tourisme et siégeant dans l'une des formations suivantes, pour les affaires les intéressant directement :**

**FORMATION COMPETENTE EN MATIERE DE CLASSEMENT, D'AGREMENT ET D'HOMOLOGATION**

Représentant les hôteliers et les restaurateurs :

- **M. Bernard REAUBOURG** (titulaire) Syndicat National des Hôteliers, Restaurateurs, Cafetiers et Traiteurs – SYNHORCAT
- **Melle Béatrice SAINTE-LUCE** (Suppléant) Syndicat National des Hôteliers, Restaurateurs, Cafetiers et Traiteurs – SYNHORCAT
- **M. Pascal BOUTTIER** (titulaire) Syndicat National des Hôteliers, Restaurateurs, Cafetiers et Traiteurs – SYNHORCAT
- **Mme Marie-Laurence LECHAT** (suppléante) Syndicat National des Hôteliers, Restaurateurs, Cafetiers et Traiteurs – SYNHORCAT
- **M. Alain BERRURIER** (titulaire) Union Patronale de l'Industrie Hôtelière – UPIH
- **M. Christian GILLERY** (titulaire) Union Patronale de l'Industrie Hôtelière – UPIH
- **M. Bruno TRAN** (suppléant) Union Patronale de l'Industrie Hôtelière – UPIH
- **Mme Carine BERNARDIN** (suppléante) Union Patronale de l'Industrie Hôtelière – UPIH

Représentant les gestionnaires de résidence de tourisme :

- **Mme Pascale JALLET** (titulaire) Syndicat des Résidences de Tourisme – SNRT
- **M. Jean GAILLARD** (titulaire) Syndicat National des Résidences de Tourisme – SNRT

Représentant les loueurs de meublés saisonniers classés :

- **Mme Monique GOGUELAT** (titulaire) Relais des Gîtes de France de l'Essonne
- **Mme Sandra PEREIRA** (suppléante) Relais des Gîtes de France de l'Essonne
- **M. Jean-Marc AURIAC** (titulaire) Comité Départemental du Tourisme
- **Mme Françoise DUBOSQUE** (suppléante) Comité Départemental du Tourisme

Représentant les agents immobiliers :

- **M. Christian GRANDEMANGE** (titulaire) Chambre FNAIM de l'Immobilier de Paris et de l'Ile-de-France
- **M. Emile BEASSE** (suppléant) Chambre FNAIM de l'Immobilier de Paris et de l'Ile-de-France

Représentant les gestionnaires de villages de vacances :

- **M. Ludovic LE GOFF** (titulaire) Union Nationale des Associations de Tourisme – UNAT
- **Mme Emmanuelle DESPRES** (suppléant) Union Nationale des Associations de Tourisme – UNAT

Représentant les gestionnaires de maisons familiales :

- **M. Jean-Michel COEFFE** (titulaire) Fédération Nationale des Maisons, Villages et Gîtes Familiaux de Vacances
- **M. Jean-Claude DRIEU** (titulaire) Fédération Nationale des Maisons, Villages et Gîtes Familiaux de Vacances
- **M. André CARBOUE** (suppléant) Fédération Nationale des Maisons, Villages et Gîtes Familiaux de Vacances
- **M. André MONCHY** (suppléant) Fédération Nationale des Maisons, Villages et Gîtes Familiaux de Vacances

Représentant les gestionnaires de terrains de camping et de caravaning :

- **Mme Annie MEUNIER** (suppléante) Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air – FNHPA
- **M. Jean-Pierre BOURVIC** (titulaire) Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air – FNHPA
- **Mme Frédérique PICQUET** (suppléante) Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air – FNHPA

Représentant les usagers de terrains de camping et de caravaning :

- **M. Yves ALLAIN** (titulaire) Fédération Française de Camping et de Caravaning – FFCC
- **M. Guy CALLU** (titulaire) Fédération Française de Camping et de Caravaning – FFCC
- **M. Gérard COUTE** (suppléant) Fédération Française de Camping et de Caravaning – FFCC

Représentant les offices de tourisme et syndicats d'initiative :

- **M. Raymond RODE** (titulaire) Union Départementale des Offices de Tourisme – UDOTSI 91
- **M. Pierre VAUTIER** (suppléant) Union Départemental des Offices de Tourisme – UDOTSI 91

Représentant les entreprises de remise et de tourisme :

- **M. Martial TOUSSAINT** (titulaire) Chambre Syndicale Nationale des Entreprises de Remise et de Tourisme - CSNERT
- **M. Hugues de CRECY** (suppléant) Chambre Syndicale Nationale des Entreprises de Remise et de Tourisme – CSNERT

Représentant la Fédération Française d'Equitation :

- **Mme Géraldine WATRON** – FFE

Représentant les professionnels des activités hippiques :

- **M. Bertrand POCHE** – Groupement Hippique National

Représentant les circonscriptions des haras :

- **M. Valentin DELAPORTE** – Haras nationaux

\*\*\*\*\*

**FORMATION COMPETENTE EN MATIERE DE PROJETS  
D'ETABLISSEMENTS HOTELIERS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 29 DE  
LA LOI DU 27 DECEMBRE 1973 MODIFIEE**

Représentant les hôteliers et les restaurateurs :

- **M. Bernard REAUBOURG** (titulaire) Syndicat National des Hôteliers Restaurateurs, Cafetiers et Traiteurs – SYNHORCAT

- **Melle Béatrice SAINTE-LUCE** (suppléant) Syndicat National des Hôteliers Restaurateurs, Cafetiers et Traiteurs – SYNHORCAT

- **M. Pascal BOUTTIER** (titulaire) Syndicat National des Hôteliers Restaurateurs, Cafetiers et Traiteurs – SYNHORCAT

- **Mme Marie-Laurence LECHAT** (suppléante) Syndicat National des Hôteliers Restaurateurs, Cafetiers et Traiteurs – SYNHORCAT

- **M. Alain BERRURIER** (titulaire) Union Patronale de l'Industrie Hôtelière - UPIH

- **M. Christian GILLERY** (titulaire) Union Patronale de l'Industrie Hôtelière – UPIH

- **M. Bruno TRAN** (suppléant) Union Patronale de l'Industrie Hôtelière – UPIH

- **Mme Carine BERNARDIN** (suppléante) Union Patronale de l'Industrie Hôtelière – UPIH

Représentant les agents de voyages :

- **Mme Francine BATAILLE** (titulaire) Chambre Syndicale Régionale des Agences de Voyages d'Ile-de-France

- **Mme Eliane HASARD** (suppléant) Chambre Syndicale Régionale des Agences de Voyages d'Ile-de-France

**Article 3 :** Les membres de la commission et leurs suppléants sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable.

**Article 4 :** L'arrêté n° 2007 PREF-DCI/1-0493 du 10 juillet 2007 est abrogé.

**Article 5 :** Le Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne, le Sous-Préfet de Palaiseau, le Sous-Préfet d'Etampes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général,

Signé Michel AUBOUIN

**DIRECTION DES RELATIONS  
HUMAINES ET DES MOYENS**



## **CONVENTION**

Entre la Préfecture de l'Essonne  
Et la Direction Départementale de l'Équipement de l'Essonne  
Relative à la mise à disposition, auprès du directeur départemental de l'Équipement,  
des agents chargés des enregistrements et de la répartition  
des places d'examen du permis de conduire.

### Préambule

*L'objet de la présente convention est de proroger la convention établie le 14 avril 2005 qui avait autorisé la mise à disposition d'agents de la préfecture auprès du bureau de l'Éducation Routière, conformément à la circulaire n° 2001-74, en date du 29 octobre 2001, du Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement portant déconcentration de la gestion du service des examens du permis de conduire « mise en œuvre de la réforme pendant la phase transitoire » qui permettait, dans son annexe n°6, la possibilité d'organiser de façon conventionnelle les relations entre le délégué et le service chargé de la répartition des places d'examen.*

*Ces agents assurent, en collaboration directe avec le Délégué au Permis de Conduire et à la Sécurité routière les missions suivantes :*

- *Les enregistrements des dossiers des candidats présentés par les auto-écoles,*
- *Le planning des examens, la répartition des places et la convocation des candidats,*
- *Les relations avec les enseignants de la conduite pour l'organisation des examens.*

*Ce rapprochement, au sein du site de Corbeil-Essonnes, a permis d'optimiser le fonctionnement du bureau au profit des candidats et d'améliorer les relations avec les responsables d'autos-écoles .*

### **1) Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de préciser les conditions de mise à disposition des quatre agents du service des enregistrements et de la répartition auprès du Directeur Départemental de l'Équipement.

## **2) Partage des activités et des responsabilités**

La DDE a en charge les activités dévolues au service chargé des enregistrements des dossiers et de la répartition des places d'examen (définies dans le préambule). Pour permettre la réalisation de ces activités, la Préfecture met quatre agents du cadre national des préfetures de catégorie C à disposition de la DDE. Ces quatre agents sont affectés à l'unité « Education Routière », rattachée au Service Transport et sécurité Routière de la DDE. Ils sont ainsi sous l'autorité du délégué au permis de conduire et à la sécurité routière.

Les décisions relatives aux actes de gestion des quatre agents mis à disposition restent du ressort de la Préfecture, sur proposition de la DDE (mutations, positions administratives, temps partiel, notation, avancement, discipline et rémunérations).

Seules relèvent de la DDE, les décisions relatives aux congés, aux autorisations spéciales d'absence et, plus généralement, à la durée du travail. Il est par ailleurs précisé que les quatre agents mis à disposition sont régis par le règlement ARTT de la DDE.

## **3) Conditions de fonctionnement du service chargé des enregistrements et de la répartition des places d'examen**

Les agents du service des enregistrements et de la répartition des places d'examen sont hébergés dans les locaux de la subdivision de Corbeil-essonne, sis : 10, rue Lafayette 91108 CORBEIL-ESSONNES.

L'hébergement et les moyens de fonctionnement nécessaires pour l'activité du service des enregistrements et de la répartition des places d'examen sont pris en charge par la DDE. Cela correspond à :

- la mise à disposition d'un local équipé pour quatre postes de travail,
- la mise à disposition des fournitures de bureau nécessaires (stylos, papier, enveloppes...),
- la mise à disposition des services afférents (reprographie, photocopies, fax, frais postaux, téléphone...).

En compensation, la Préfecture de l'Essonne participe aux frais de fonctionnement de la DDE à hauteur de 6.000 € par an. Cette participation est versée en une fois, en début d'année, au moyen d'un fonds de concours ; la DDE émet le titre de perception correspondant.

Il est précisé que les ordinateurs (5 postes informatiques) sont fournis et renouvelés par la Préfecture, l'entretien du matériel et la maintenance des logiciels étant assumée par la DDE.

## **4) Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une année, reconductible tacitement pendant 3 ans. Elle court à compter du 15 avril 2008.

## **5) Résiliation**

La présente convention pourra être résiliée en cas d'évolution des missions concernées décidée au niveau national (RGPP) ou d'évolution des organisations décidée au niveau local. Dans ce dernier cas, le préavis ne pourra être inférieur à 6 mois.

## **6) Publicité**

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne et le Directeur Départemental de l'Équipement sont alors chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente convention qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

*Fait à Evry, le.....31/03/ 2008*

*En 2 exemplaires originaux.*

*Le Préfet*

*Le Directeur Départemental de  
l'Équipement*

*Signé Gérard Moisselin*

*signé Jean Martin Delorme*